

C.D.R.W. asbl Domaine La Forêt
Communauté de Défense des Résidences de Week end
Siège social : 50 ALLÉE DES CHEVREUILS à 5600 NEUVILLE
N° ENTREP. : 415 405 993 - MONITEUR BELGE : 8357/75
IBAN : BE94 0682 0811 2214



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Bienvenue dans notre domaine « La Forêt ».

Celui-ci est composé de 469 parcelles et est géré en A.S.B.L. par un Conseil d'Administration (C.A.) de 10 personnes maximum (5 personnes minimum). Les élections se font tous les 3 ans.

Il se trouve au plan de secteur en zone de loisirs.

Domaine privé : Gestion de l'eau et de l'électricité
Gestion de l'éclairage du domaine à chaque carrefour.
Gestion de l'infrastructure et des routes.

Caution pour raccordement eau et électricité : 125 €. À payer 1 seule fois et récupérable si vente sans intérêt

Avances mensuelles : pour l'électricité en fonction de la consommation de l'année antérieure sur le compte n° IBAN : **BE94 0682 0811 2214** – BIC : **GKCCBEBB** avec en mention le **N° du lot**.

Urbanisme : voir commune Philippeville, Madame Hancart Ann (permis divers, abattage d'arbres,...)
Tél : 071/66.00.77 Place d'Armes n° 12 à 5600 Philippeville

Cadastre : Philippeville. → Tél 0257/828.580 94 Rue du Moulin à 5600 Philippeville

Facture annuelle (appel de fond): En janvier et paiement obligatoire pour fin février + avances électriques mensuelles.

Historique Appel de Fond des 5 dernières :

A/F 2019 : 300 € par parcelle et 250 € par parcelle supplémentaire non bâtie uniquement
A/F 2020 : 300 € par parcelle et 250 € par parcelle supplémentaire non bâtie uniquement
A/F 2021 : 300 € par parcelle et 250 € par parcelle supplémentaire non bâtie uniquement
A/F 2022 : 300 € par parcelle et 250 € par parcelle supplémentaire non bâtie uniquement
A/F 2023 : 300 € par parcelle et 250 € par parcelle supplémentaire non bâtie uniquement

Prix électricité : calcul sur 12 mois selon factures d'Electrabel avec électricité de fonctionnement :
Le coût de l'électricité pour la fourniture de l'eau est repris dans le prix de l'eau.

Historique des 5 dernières années :

En 2019 : 0.182 €/kWh
En 2020 : 0.171 €/kWh
En 2021 : 0.174 €/kWh
En 2022 : 0.174 €/kWh
En 2023 : 0,177 €/kWh

Prix eau : Prix coûtant au M³ (voir P.V. Assemblée Générale 2010)

Historique des 5 dernières années :

En 2019 : 3.590 €/M³

En 2020 : 1.531 €/M³

En 2021 : 1.691 €/M³

En 2022 : 1.630 €/M³

En 2023 : 1,237 €/M³

Alimentation en eau : 5 puits artésiens remplissent une cuve de 55 M³

Stérilisation par l'INASEP et envoi sur réseau, contrôle 1 X/mois :

Affichage des résultats au Portakabin.

Alimentation en électricité : 2 cabines Haute Tension avec jour/nuit

(Conseil : plus de consommation entre 22H et 7H diminue le prix collectif).

Assemblée Générale (A.G.) : 1 fois par an pour approbation des bilans, du budget, décharge aux administrateurs, élections tous les 3 ans, décisions relevant de l'A.G.

Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) : uniquement si nécessaire et urgence

Enlèvement immondices : Poubelles à puce : enlèvement hebdomadaire le lundi

P.M.C. Tous les 15 jours selon calendrier le lundi

Papiers cartons : 1 fois par mois selon calendrier le lundi

Verres : containers à l'entrée du domaine

Objets encombrants :

À la demande ressourcerie namuroise Tél. : 081 / 260 400

Débiteurs : Tout débiteur verra à sa charge les courriers simples et recommandés.

En cas de mise en justice, une amende de 300 € et tous les frais de procédure seront à charge du débiteur. Une dette peut être doublée au final.

Adresse des propriétaires : Tout changement d'adresse doit être signalé par courrier au siège social dans un délai raisonnable sous peine de frais supplémentaires à charge du propriétaire.

Abattages et éclaircies : Voir service Urbanisme à Philippeville (Ann Hancart 071/66.00.77).

P.S. : DOCUMENT À REMETTRE AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Le nouveau propriétaire doit prendre contact soit avec le Président, soit avec le secrétaire

Afin de nous remettre ce document dûment complété.

Je soussigné.....

Propriétaire de la parcelle n°.....

Déclare avoir pris connaissance et accepter le présent règlement en vigueur.

Je suis conscient qu'à défaut de paiement dans les délais, le C.A. limitera ma fourniture électrique à 6 ampères et réduira le débit d'eau.

Fait à Neuville, le.....

Pour le C.A.....

Propriétaire.